

## Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 03 mai 2019

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 03 mai 2019 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<b>Apurement des créances irrécouvrables - Budget Principal et Budget annexe du Développement Economique</b> Apurement des créances irrécouvrables - Budget Principal et Budget annexe du Développement Economique	Adopte à l'unanimité	03 mai 2019
2	<b>Apurement des créances irrécouvrables - Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement</b> Apurement des créances irrécouvrables - Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement	Adopte à l'unanimité	03 mai 2019
3	<b>Demande de subvention européenne pour la première phase de restructuration du centre commercial du Mail à Allonnes</b> La restructuration du centre commercial à Allonnes a débuté par l'acquisition de locaux commerciaux et logements et des premières opérations de dépollution-démolition sont en cours. Cette première phase d'un coût de 1 096 258 € est éligible à une subvention européenne FEDER de 40 %, soit 438 503,20 €.	Adopte à l'unanimité	03 mai 2019
4	<b>Candidature de Le Mans Métropole au Fonds Mobilités Actives</b> Suite au lancement de l'appel à projets Fonds Mobilités Actives, Le Mans Métropole a décidé de présenter sa candidature pour quatre projets de continuités cyclables : Passerelle sur la Sarthe, boulevard nature, boulevard Demorieux et Chasse Royale-Cordelet.	Adopte à l'unanimité	03 mai 2019
5	<b>"De la Nature Dans l'Art", Parcours d'œuvres monumentales à l'Arche de la Nature - Demande de subvention au titre du soutien aux Evènements Parcs et Jardins par le service Patrimoine de la Région des Pays de la Loire</b> "De la Nature Dans l'Art", Parcours d'œuvres monumentales à l'Arche de la Nature - Demande de subvention au titre du soutien aux Evènements Parcs et Jardins par le service Patrimoine de La Région des Pays de la Loire	Adopte à l'unanimité	03 mai 2019
6	<b>Réaménagement de 7 contrats de prêt - Le Mans Métropole Habitat</b> <b>Garantie de Le Mans Métropole</b> <b>Encours total garanti restant dû : 9 370 723,45 €</b> Réitération de la garantie de Le Mans Métropole à le Mans Métropole Habitat concernant le réaménagement de 7 contrats de prêt dont l'encours restant s'élève à la somme de 9 370 723,45 €.	Adopte à l'unanimité	03 mai 2019
7	<b>Le Mans - Foyer Le Flore Jeunes Travailleurs</b> <b>Modification des caractéristiques d'un emprunt</b> <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50%</b> Réitération de la garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% d'un emprunt initial de 2 530 000 € contracté par l'Association, suite à la conservation du taux d'intérêt à 3,81% concernant la réhabilitation du foyer Le Flore jeunes travailleurs au Mans.	Adopte à l'unanimité	03 mai 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
8	<b>Le Mans - Résidence "Palmeraie"</b> <b>Travaux de réhabilitation</b> <b>Société Anonyme Le Mancelle d'Habitation</b> <b>Emprunt de 183 952 €- Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50%</b> Attribution d'une garantie de le Mans Métropole à hauteur de 50% à la SA Mancelle d'Habitation pour un emprunt de 183 952€ concernant la réhabilitation de 14 logements de la Résidence "Palmeraie" située du 2 au 24 (numéros pairs) allée des Roses des Sables et 15 et 17 Antonin Magne au Mans.	Adopte à l'unanimité	03 mai 2019
9	<b>Le Mans - Foyer Athanor</b> <b>Travaux de réhabilitation</b> <b>Société Anonyme La Mancelle d'Habitation</b> <b>Emprunt de 150 000 €- Garantie Le Mans Métropole à hauteur de 50%</b> Attribution de la garantie à hauteur de 50% de Le Mans Métropole à la SA La Mancelle d'Habitation pour un emprunt d'un montant de 150 000 € concernant la réhabilitation du foyer Athanor situé 227 boulevard de la Petite Vitesse au Mans.	Adopte à l'unanimité	03 mai 2019
10	<b>Délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement en secteur Diffus - Parc public - Pré-programmation PLS 2019</b> Les avenants n°12 à la convention de délégation de compétence et n°11 à la convention de gestion Anah, ont pour objet de définir, pour l'année 2019, les objectifs de production de logements et les crédits d'engagement alloués par l'Etat pour la réalisation de ces objectifs.	Adopte à l'unanimité	03 mai 2019
11	<b>Le Mans - Divers groupes (24 logements) - Participation de Le Mans Métropole à des travaux d'adaptation aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2019</b> Une aide de 8 132.00 € est accordée à le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation des logements	Adopte à l'unanimité	03 mai 2019
12	<b>Allonnes - 2 rue Claude Debussy, 7 et 9 rue Léo Delibes - Participation de Le Mans Métropole à des travaux d'adaptation aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées de logements propriété de SARTHE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2019</b> Une aide de 1 776.26 € est accordée à Sarthe Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation des logements	Adopte à l'unanimité	03 mai 2019
13	<b>Sarthe Numérique - Subvention d'équipement pour faciliter l'accès à la fibre optique des entreprises et des professionnels</b> Autoriser l'inscription de crédits en subvention d'équipement pour l'opération "I love la fibre", à hauteur de 200 000 euros.	Adopte à l'unanimité	03 mai 2019
14	<b>ALLONNES - allée des Fauvettes - remplacement d'une clôture mitoyenne</b> Versement par Le Mans Métropole à Citya Le Syndic d'une participation de 4 063,05 € pour le remplacement d'une clôture mitoyenne à la copropriété résidence La Forêt, allée des Fauvettes à Allonnes.	Adopte à l'unanimité	03 mai 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
15	<p><b>Mulsanne - Lotissement Le Cormier</b>  <b>Compte Rendu Annuel au 31 décembre 2018</b>            La délibération vise à approuver le compte rendu annuel arrêté au 31 décembre 2018 du lotissement Le Cormier à Mulsanne, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole.            Le montant des dépenses inscrit au bilan de cette opération au 31 décembre 2018 est de 1 619 304,65 € HT. L'apport financier du budget principal de Le Mans Métropole nécessaire à son équilibre s'élève à 443 077,15 €, sans changement par rapport au dernier CRA arrêté au 31 décembre 2017.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
16	<p><b>Ruaudin - ZAC des Hunaudières</b>  <b>Compte Rendu Annuel</b>  <b>Situation financière au 31 décembre 2018</b>            La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC des Hunaudières à Ruaudin, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 3 584 528,13 €            L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 3 821 171,07 €, sans changement par rapport au CRA arrêté au 31/12/2017.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
17	<p><b>Ruaudin - ZAC du Grand Plessis</b>  <b>Compte Rendu Annuel</b>  <b>Situation financière au 31 décembre 2018</b>            La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC du Grand Plessis à Ruaudin, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 10 202 253,03 €. L'apport financier du budget principal de Le Mans Métropole nécessaire à son équilibre s'élève à 1 175 553,03 €, sans changement par rapport au Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2017.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
18	<p><b>La Milesse - Lotissement de la Tremblaie</b>  <b>Compte Rendu Annuel</b>  <b>Situation financière au 31 décembre 2018</b>            La délibération vise à approuver le compte rendu annuel arrêté au 31 décembre 2018 du lotissement de la Tremblaie à La Milesse, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 961 182,91 €            L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 434 465,58 €</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
19	<p><b>Saint-Saturnin - Lotissement Les Basses Grues - rue Victor Duruy</b>  <b>Compte Rendu annuel au 31 décembre 2018</b>            La délibération vise à approuver le compte rendu annuel arrêté au 31 décembre 2018, du lotissement Les Basses Grues - rue Victor Duruy à Saint-Saturnin, opération réalisée en régie, par Le Mans Métropole.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 106 233,72 €            L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 5 612,28 €, sans changement par rapport au CRA arrêté au 31 décembre 2017.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
20	<p><b>Trangé - Zone d'activités de l'Etoile</b>  <b>Compte Rendu Annuel</b>  <b>Situation financière au 31 décembre 2018</b></p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel arrêté au 31 décembre 2018 de la ZA de l'Etoile à Trangé, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole.</p> <p>Le montant des dépenses inscrit au bilan de cette opération au 31 décembre 2018 est de 911 455,48 € HT sans changement par rapport au CRA arrêté au 31 décembre 2017. De même, l'apport financier du budget principal de Le Mans Métropole nécessaire à son équilibre s'élève à 333 345,98 € HT.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
21	<p><b>Le Mans - ZAC rue Nationale</b>  <b>Remise d'ouvrages de la voirie</b>  <b>Ilot 5 - rue Joseph Kessel</b></p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès verbal de remise d'ouvrages de la ZAC rue Nationale au Mans constatant le transfert de la rue Joseph Kessel, de CENOVIA à Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
22	<p><b>Le Mans - ZAC rue Nationale</b>  <b>Remise d'ouvrages du réseau d'assainissement</b>  <b>Ilot 5 - rue Joseph Kessel</b></p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès verbal de remise d'ouvrages de la ZAC rue Nationale au Mans constatant le transfert du réseau d'assainissement situé rue Joseph Kessel de Cénovia à Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
23	<p><b>Le Mans - ZAC du Fouillet</b>  <b>Remise d'ouvrages des espaces verts de la zone d'activités du Fouillet-Aéroville</b></p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages constatant le transfert des espaces verts de la zone d'activités du Fouillet-Aéroville au Mans, de CENOVIA à la Ville du Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
24	<p><b>Trangé - ZAC Multi sites "des secteurs du centre-bourg"</b>  <b>Remise d'ouvrages des voiries, réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées) d'éclairage public et de génie civil de télécommunication (tranche 1 secteur du Roux et tranche 1 secteur de la Bruyère)</b></p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer les procès-verbaux de remise d'ouvrages de la ZAC Multi sites "des secteurs du centre-bourg" de Trangé constatant le transfert des voiries, des réseaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées), d'éclairage public et de génie civil de télécommunication de NEXITY à Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
25	<p><b>Allonnes - ZAC du Vivier</b>  <b>Prorogation durée de convention de concession</b>  <b>Avenant n° 13</b></p> <p>La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC du Vivier à Allonnes jusqu'au 20 juillet 2020 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
26	<p><b>Le Mans - La Sapinière du Fouillet - Acquisition à Monsieur DEMEULEMEESTER et Madame CHIRA</b> LMM se rend acquéreur d'un terrain appartenant à Monsieur DEMEULEMEESTER et Madame CHIRA, situé au lieu-dit "la Sapinière du Fouillet" au Mans, cadastré PS 11 d'une superficie de 1 632 m<sup>2</sup>, inclus dans le périmètre de la ZAC du Fouillet pour un montant de 24 480 €.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
27	<p><b>Le Mans - Chemin de l'Etre des Prés - Acquisition à Monsieur et Madame MARIEZ</b> Afin d'aménager le chemin de l'Etre des Prés au Mans, LMM se rend acquéreur d'une bande de terrain à extraire des parcelles LM 301 et 126 pour des superficies respectives d'environ 29 m<sup>2</sup> et 27 m<sup>2</sup>, soit un total de 56 m<sup>2</sup>, pour un montant d'environ 1 680 €.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
28	<p><b>Le Mans - Boulevard Nature - Chemin des Courbes - Acquisition au Département</b> Afin d'aménager le Boulevard Nature, LMM se rend acquéreur de la parcelle RX 35 située chemin des Courbes au Mans d'une superficie de 2 910 m<sup>2</sup> auprès du Département, pour un montant d'un euro forfaitaire.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
29	<p><b>Le Mans - Rue du Bourg Bas - Acquisition à la Ville du Mans</b> LMM doit acquérir une partie de la rue du Bourg Bas au Mans, cadastrée section EP 634 et 638 d'une superficie de 1 555 m<sup>2</sup> auprès de la Ville du Mans afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 €</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
30	<p><b>Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du Mail - Acquisition à la Sarl BDB</b> Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, LMM doit se rendre acquéreur d'un appartement situé 17 cours Mozart à Allonnes sur la parcelle cadastrée BD 113 propriété de la copropriété du centre commercial principal et constituant le lot 36, au prix de 91 695 € toutes indemnités comprises.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
31	<p><b>Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du Mail - Acquisition à Monsieur Sylvain FISSON</b> Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, LMM doit se rendre acquéreur d'un appartement situé 13 cours Mozart à Allonnes sur la parcelle BD 113 propriété de la copropriété du centre commercial principal et constituant le lot 32, au prix de 84 842 € toutes indemnités comprises.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
32	<p><b>Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du Mail - Acquisition à SCI EGE</b> Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, LMM doit se rendre acquéreur d'un local commercial situé 18 cours Mozart à Allonnes, sur la parcelle cadastrée BD 113 propriété de la copropriété du centre commercial principal et constituant le lot 13, au prix de 62 886 € toutes indemnités comprises.</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
33	<p><b>Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du Mail - Acquisition à Monsieur Karim MEZIANI et Monsieur Yves MERCIER</b> Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, LMM doit se rendre acquéreur d'un local commercial situé 18 cours Mozart à Allonnes, sur la parcelle cadastrée BD 113 propriété de la copropriété du Centre Commercial du Mail et constituant le lot 301, au prix de 50 500 € toutes indemnités comprises</p>	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
34	<b>Coulaines - 4 rue de Vienne - Acquisition à Monsieur et Madame GUENIN</b> Dans le cadre du réaménagement du centre ville de Coulaines, LMM se rend acquéreur de la propriété de Monsieur et Madame GUENIN, cadastrée AK 82 d'une contenance de 256 m <sup>2</sup> , située 4 rue de Vienne à Coulaines pour un prix de 140 000 €.	Adopte à l'unanimité	06 mai 2019
35	<b>Arnage - Requalification avenue Nationale - Acquisition à Monsieur et Madame BOBET</b> Dans le cadre du réaménagement de l'avenue Nationale à Arnage, LMM doit acquérir un terrain d'une superficie d'environ 102 m <sup>2</sup> auprès de M et Mme BOBET, pour une indemnité d'environ 2 040 €.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
36	<b>Arnage - Requalification de l'avenue Nationale - Acquisition à Monsieur et Madame LARDAIS</b> Dans le cadre du réaménagement de l'avenue Nationale à Arnage, LMM doit acquérir un terrain d'une superficie d'environ 84 m <sup>2</sup> auprès de M et Mme LARDAIS, pour une indemnité d'environ 1 680 €.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
37	<b>Arnage - Requalification de l'avenue Nationale - Acquisition auprès des Consorts PROVOST</b> Dans le cadre du réaménagement de l'avenue Nationale à Arnage, LMM doit acquérir un terrain d'une superficie d'environ 73 m <sup>2</sup> , auprès des Consorts PROVOST, pour une indemnité d'environ 1 460 €.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
38	<b>Yvré l'Evêque - Camping du Pont Romain - Résiliation du bail à construction - Acquisition à la commune d'Yvré l'Evêque</b> Afin de permettre le renouvellement de la délégation de service public concernant le camping du Pont Romain, LMM se rend acquéreur auprès de la commune des parcelles cadastrées ZV 14 et ZR 41 représentant 24 796 m <sup>2</sup> pour un prix de 61 100 €.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
39	<b>Sargé-Lès-Le Mans - Aménagement d'un giratoire au lieu-dit "Les Mortrons" et reprofilage de la route de la Mare - Acquisition aux consorts LEVEAU</b> LMM doit acquérir un ensemble de terrains d'une superficie totale de 5 657 m <sup>2</sup> auprès des consorts LEVEAU afin d'aménager un giratoire aux Mortrons et de reprofiler la route de la Mare moyennant le versement d'une indemnité de 13 272,60 €.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
40	<b>Sargé-Lès-Le Mans - Aménagement d'un giratoire et reprofilage de la route de la Mare - Acquisition auprès des Consorts LEVEAU et de Madame LE ROI</b> LMM doit acquérir une partie de la parcelle AD 3 pour une superficie de 268 m <sup>2</sup> auprès des consorts LEVEAU et de Mme LE ROI, afin d'aménager un giratoire aux Mortrons et de reprofiler la route de la Mare, moyennant le versement d'une indemnité de 2 026 €.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
41	<b>Sargé-Lès-Le Mans - Aménagement d'un giratoire au lieu dit "Les Mortrons" et reprofilage de la route de la Mare - Acquisition à Monsieur DAUNAY</b> LMM doit acquérir un terrain d'une superficie de 80 m <sup>2</sup> auprès de Monsieur DAUNAY afin d'aménager un giratoire aux Mortrons et de reprofiler la route de la Mare, moyennant le versement d'une indemnité de 310 €.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
42	<b>Saint Saturnin - Rue Jean de Vignolles - Acquisition auprès de la SARL SOPARCIN</b> LMM doit acquérir deux bandes de terrain d'une superficie totale d'environ 335 m <sup>2</sup> , auprès de la SARL SOPARCIN, afin d'aménager le trottoir rue Jean de Vignolles à Saint Saturnin et de régulariser la limite du domaine public au carrefour des rues Jean de Vignolles et de Villeneuve pour une indemnité totale d'environ 2 161 €.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
43	<b>Aigné - Réaménagement de la rue de Maquère - Acquisition auprès de M et Mme BALLIGAND</b> Dans le cadre de l'aménagement de la rue de Maquère à Aigné, LMM doit acquérir un terrain d'une superficie d'environ 38 m², auprès de M et Mme BALLIGAND, pour une indemnité d'environ 760 €.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
44	<b>Le Mans - Rue du Port Bouquet - Désaffectation, déclassement et cession aux conjoints LEGER</b> LMM constate la désaffectation du domaine public communal d'un talus d'une surface de 81 m² situé à hauteur du numéro 21 de la rue du Port Bouquet au Mans, prononce son déclassement et cède cet espace aux conjoints LEGER, propriétaires du bien cadastré LO 260, 689 et 690 contigu, situé à la même adresse pour un montant de 1 € forfaitaire.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
45	<b>Rouillon - ZA de l'Oseraie - Cession à la société CLERVILLE</b> LMM cède à la société CLERVILLE une partie de la parcelle cadastrée AD 48 d'une superficie de 2 416m², correspondant au lot D de la ZA de l'Oseraie, pour un prix de 75 560 € HT.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
46	<b>Le Mans - Allée du Val de l'Huisne - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'implantation d'une canalisation souterraine, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle EH 166 située allée du Val de l'Huisne au Mans. Cette servitude est consentie à titre gratuit.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
47	<b>Le Mans - Rue Jacques Offenbach - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'implantation de 2 canalisations souterraines, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur les parcelles cadastrées section SW 47 et 64 situées rue Jacques Offenbach au Mans. Cette servitude est consentie à titre gratuit.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
48	<b>Raudin - La Sapinière - Servitude au profit d'ENEDIS (câblage)</b> Afin de procéder à l'implantation d'une canalisation souterraine, LMM accepte la servitude de passage et l'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage sur les parcelles cadastrées section AP 348 et 442 situées à "La Sapinière" à Raudin. Cette servitude est consentie à titre gratuit.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
49	<b>Raudin - La Sapinière - Servitude au profit d'ENEDIS (transformateur)</b> Afin de procéder à l'implantation à demeure d'un poste de transformation de courant électrique ainsi que ses accessoires, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle AP 442 située à "la Sapinière" à Raudin. Cette servitude est consentie à titre gratuit.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
50	<b>Raudin - Chemin des Landes du Camp - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'implantation de 3 canalisations souterraines, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage sur les parcelles cadastrées section AP 492 et 494 situées chemin des Landes du Camp à Raudin.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
51	<b>Raudin - La Boulaie - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'implantation de 2 canalisations souterraines, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence des ouvrages sur la parcelle cadastrée section AP 479 située au lieu dit "La Boulaie" à Raudin.	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
52	<p><b>Rouillon - Le Champ du Poirier - Servitude au profit d'ENEDIS</b></p> <p>Afin de procéder à l'implantation de 2 canalisations souterraines, Le Mans Métropole accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage sur la parcelle cadastrée section AH 37, située au lieu-dit "Le Champ du Poirier" à Rouillon. Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
53	<p><b>Le Mans - VITAXIS - Avenue Pierre Piffault - Echange entre Le Mans Métropole et la Société Charcuterie COSME</b></p> <p>LMM cède à la société Charcuterie COSME les parcelles RV 63-64-85 et une partie de RV 65-274-331 pour une superficie totale de 7 968 m<sup>2</sup> au prix de 267 784 €/HT, des servitudes d'accès et d'entretien aux réseaux d'assainissement présents sur ce foncier seront instituées au profit de LMM. La société Charcuterie COSME cède à LMM une partie de la parcelle RV 310 pour 300 m<sup>2</sup> environ pour 1 €.</p>	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019
54	<p><b>LE MANS - Ilot Mission - Jaurès - désaffectation et déclassement</b></p> <p>Ilot Mission Jaurès, désaffectation et déclassement du site pour permettre la cession du foncier pour un projet immobilier</p>	Adopte à l'unanimité	07 mai 2019